



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU 23 JUIN 2026

Le 23 JUIN 2026 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Sont réunis :

- **Le président de séance :** Anne Brochette
- **Les membres du conseil municipal :** : Sylvain DAFFLON, Monique BICA, Michel REY, Peggy ORY, Marine CLEF, Elodie MARECHAL, Sylvie MAILLARD, Pierre-Yves BERTHAULT
- **Secrétaire de séance :** Michel REY

Sont absent(s) : Olivier VOITURET, Vivien SAUMAIZE

Pouvoir(s) : Olivier VOITURET à Marine CLEF,

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2026-37 ► Marché 2025TRAVSDF travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : avenant 4 - lot 1

Un marché public de travaux – lot 1 – démolition maçonnerie, a été conclu le 30/06/2025 avec la SARL DBTP pour un montant initial HT de 127 487.46 euros et pour une durée de 11 mois (+ 1 avenant d'un mois) soit 12 mois,

Suite aux avenants 1, 2 et 3, de nouvelles modifications s'avèrent nécessaires pour mener à bien le projet à son terme :

- Motif imprévisible : reprise jambage : 352.00 euros HT

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant 4 – lot 1 ; voici l'incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial marché HT : 127 487.46

Montant modifié marché HT (avenant 1 + 2 + 3) : 144 820.60

Montant avenant 4 HT : 352.00

Montant modifié marché HT (avenant 1, 2, 3 et 4) : 145 172.60

TVA 20 % : 29 034.52

Montant modifié marché TTC : 174 207.12

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE



N° 2026-38 ► Marché 2025 TRAVSDF / Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : avenant 1 – lot 3

Un marché public de travaux – lot 3 – menuiseries extérieures - aluminium, a été conclu le 30/06/2025 avec l'entreprise SAM – 34 rue Mâcon Chaintré – 71000 MACON, pour un montant initial HT de 57 024.50 euros et pour une durée de 11 mois (+ 1 avenant d'un mois) soit 12 mois,

En cours d'exécution, des modifications s'avèrent nécessaires pour mener à bien le projet à son terme : Plaque nom du bâtiment : 245 euros HT.

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant 1 – lot 3 : voici l'incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial marché HT : 57 024.50

Montant avenant 1 HT : 245.00

Montant modifié marché HT : 57 269.50

TVA 20 % : 11 453.90

Montant modifié marché TTC : 68 723.40

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-39 ► Finances – budget 414 : ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à ouvrir un ou plusieurs crédits de trésorerie en fonction des besoins en terme de trésorerie cumulable jusqu'à 80 000 Euros maximum, jusqu'au terme de l'année 2026 et l'autorise à négocier librement les conditions financières de la ou les lignes de trésorerie avec les établissements bancaires ainsi qu'à signer la ou les conventions à intervenir.

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-40 ► Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Considérant que la commune de VERGISSON est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions, Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Le conseil municipal donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).



La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal.

APPROUVEE à 10 voix
REJETEE
AJOURNEE

N° 2026-41 ► Classement des archives communales : acceptation du devis du CDG 71

Madame le Maire rappelle le devis DEV ARCH 2023-0053 d'un montant de 8750.00 euros accepté le 02/10/2023 et présente le rapport de visite,

Madame le Maire souhaite élargir la mission en intégrant le classement de certaines archives plus récentes,

Madame le Maire présente un devis complémentaire d'un montant de 1400.00 euros portant la mission de classement des archives communales à 10 150.00 euros.

Le conseil municipal approuve le devis AV-ARCH-2026-0025 d'un montant de 1400.00 euros et la réalisation de la mission de classement des archives communales s'élevant au total à 10 150.00 euros.

APPROUVEE à 10 voix
REJETEE
AJOURNEE

N° 2026-42 ► Classement des archives communales : Subvention (CD 71)

Madame le Maire rappelle l'intervention imminente des archivistes pour le classement des archives communales de Vergisson,

Madame le Maire rappelle la décision 2026-41, et le montant total de la mission de classement à 10 150.00 euros,

Madame le Maire informe que cette mission peut être subventionnée par le Conseil départemental de Saône et Loire,

Le conseil municipal sollicite l'aide du département à hauteur de 50% pour une mission de classement des archives communales s'élevant à 10 150.00 euros et autorise le Maire à dresser le dossier de subvention.

APPROUVEE à 10 voix
REJETEE
AJOURNEE

N° 2026-43 ► Bâtiment multifonctionnel, culturel et de loisirs - Acquisition du mobilier

Madame le Maire présente les devis d'acquisition du mobilier pour les salles composants le bâtiment multifonctionnel, culturel et de loisirs,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune, la commission en charge du dossier a étudié l'ensemble des offres.

Le conseil municipal décide de retenir le devis SEDI pour l'acquisition du mobilier des salles du bâtiment multifonctionnel, culturel et de loisirs pour un montant de 18 281.98 euros TTC.

APPROUVEE à 10 voix
REJETEE
AJOURNEE



N° 2026-44 ► Bâtiment multifonctionnel, culturel et de loisirs - Acquisition du mobilier – MBA : sollicitation fonds de concours « aide au développement local » 2026-2032

Madame le Maire présente le règlement du fonds de concours « aide au développement local » 2026-2032 s'élevant pour Vergisson à 27226.12 euros,

Madame le Maire rappelle le montant des devis du mobilier nécessaire à la finalisation du projet de réhabilitation d'un bâtiment en salles multifonctionnelles, culturelles et de loisirs s'élevant à :

- Devis SCB équipement : 4313.36 HT / 5176.03 TTC
- Devis SEDI : 15 234.98 HT / 18 281.98 TTC

Pour un montant total de 19 548.34 HT/ 23 458.01 TTC

Le conseil municipal sollicite le fonds de concours 2026-2032 pour l'acquisition du mobilier nécessaires à la finalisation du projet de réhabilitation d'un bâtiment en salles multifonctionnelles, culturelles et de loisirs s'élevant à 19 548.34 HT/ 23 458.01 TTC.

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-45 ► Marché 2025TRAVSDF / Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : avenant 1 – lot 9

Un marché public de travaux – lot 9 – électricité, a été conclu le 30/06/2025 avec l'entreprise ARELEC – 119 grande rue – 01380 SAINT ANDRE DE BAGE, pour un montant initial HT de 26 587.22 euros et pour une durée de 11 mois (+ 1 avenant d'un mois) soit 12 mois,

En cours d'exécution, des modifications s'avèrent nécessaires pour mener à bien le projet à son terme : Baie de brassage et éclairage : 1678.30 euros HT.

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant 1 – lot 9 : voici l'incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial marché HT : 26 587.22

Montant avenant 1 HT : 1678.30

Montant modifié marché HT : 28 265.52

TVA 20 % : 5 653.10

Montant modifié marché TTC : 33 918.62

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE

N° 2026-46 ► Marché 2025TRAVSDF / Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de loisirs et de culture : avenant 1 – lot 5

Un marché public de travaux – lot 5 – plâtrerie peinture faux plafonds, a été conclu le 30/06/2025 avec l'entreprise THAVARD SAS – 3 avenue Edouard Herriot – 69400 LIMAS, pour un montant initial HT de 98 258.40 euros et pour une durée de 11 mois (+ 1 avenant d'un mois) soit 12 mois,

En cours d'exécution, des modifications sont à prendre en considération :

LOT N°5 PLATRERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS

05.12 Plafond Placo CF1h00 sous plancher	m2	-141,4	46,2	-6 532,68 €
05.13 Encoffrement CF1H00 sous poutre	m2	-30	50,1	-1 503,00 €
Plafond Placo sous plancher	m2	150	38,6	5 790,00 €
Encoffrement sous poutre	m2	30	43,3	1 299,00 €
05.33 et 05.34 Panneaux acoustiques	U	-24	248,95	-5 974,80 €
Fourniture et pose d'éléments acoustiques TEXAA ABSO	U	27	256,35	6 921,45 €
			TOTAL HT	0.00
				-0,03 €



TVA 20%	0.00
TOTAL TTC	0.00

Le conseil municipal décide d'acter l'avenant 1 – lot 5, n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché :

Montant initial marché HT : 98 258.40

Montant avenant 1 HT : 0.00

Montant modifié marché HT : 98 258.40

TVA 20 % : 19 651.68

Montant modifié marché TTC : 117 910.08

APPROUVEE à 10 voix

REJETEE

AJOURNEE

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 06 10 2026

Le Maire,

Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,

Michel REY

